

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 13 (1967)

Heft: 2

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

CANTON DE BALE

AGRANDISSEMENT D'UNE PHOTO AERIENNE EN COULEURS GRACE A UN PROCEDE SUISSE

Les astronautes américains James A. Lowell et Edwin E. Aldrin ont été récemment décorés par le président Johnson qui tenait à les féliciter pour leurs mérites dans le succès du programme « Gemini ». Les deux astronautes ont exprimé leurs remerciements au président de façon originale en lui offrant un agrandissement de la photographie du Texas, alors que leur engin survolait cet Etat, à 280 kilomètres d'altitude. L'agrandissement qui montre l'emplacement du ranch du président a été réalisé en une nuit, et a donné une image très nette, grâce au procédé de la décoloration argentique, mis au point par une maison suisse et expérimenté dès 1964.

CANTON DE FRIBOURG

COMMUNIQUE DU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE FRIBOURG

Le bureau de M. Edgardo Giovannini, recteur de l'Université de Fribourg, a publié un communiqué à la suite d'articles parus dans plusieurs journaux de la Suisse romande, sur la vie étudiante de son Université, pour y rétablir les faits et démentir les accusations directes ou indirectes portées contre lui.

1) Accusé d'avoir censuré un article de caractère politique, à paraître dans l'organe officiel des étudiants, le recteur précise que soit le Sénat, soit lui-même, y est totalement étranger et que la censure a été opérée en toute indépendance par l'Académia, association générale des étudiants, responsable de cette publication.

2) Il est de même totalement étranger au licenciement de l'ancien rédacteur de ce périodique. La décision a été prise également par l'Académia, sans aucune pression ni suggestion des autorités universitaires.

3) Il n'y a pas eu, pour la raison qu'aucune demande n'a été présentée, de refus d'une salle de cours pour y tenir un forum, à l'action syndicale universitaire, qui groupe 25 étudiants, et qui ne saurait, comme le laissent entendre les communiqués qu'elle a diffusés, représenter les 3.000 étudiants de l'Université.

4) Il n'y a pas eu, contrairement à ce qu'on écrit, ni convocation communiquante, ni sommation, ni menace de sanctions, envers les membres du groupe théâtral, ni obligation de retirer de leur programme la pièce de Boris Vian, « Le goûter des généraux ». Le recteur a simplement refusé l'autorisation de jouer

la pièce à l'Aula Magna, et cela, conformément aux statuts de l'Université et règlements de location des salles, approuvés par le Conseil d'Etat.

LES FABRICANTS SUISSES DE CIGARETTES DECIDENT DE LIMITER LEUR PUBLICITE

Lors de leur assemblée générale qui s'est tenue à Berne, les membres de l'association suisse des fabricants de cigarettes ont adopté un « code éthique » par lequel ils s'engagent à restreindre leur publicité, notamment à l'égard de la jeunesse.

Après une énumération des actions qui, considérées comme publicitaires, sont soumises aux restrictions prévues, le code éthique pose comme principe de base général que, comme précédemment, la publicité doit être conçue de manière à éviter toute erreur du consommateur sur la nature et la qualité des cigarettes.

C'est à l'égard de la jeunesse que les fabricants de cigarettes ont décidé de s'imposer les restrictions les plus importantes. Ils s'interdisent dorénavant toute action publicitaire conçue en vue d'encourager ou d'inciter des personnes âgées de moins de 18 ans à fumer.

Sont notamment interdites : toute publicité dans des revues magazines ou bulletins s'adressant à des personnes de moins de 18 ans, toute publicité représentant des personnes n'ayant visiblement pas atteint l'âge de la majorité ou reproduisant une vedette du cinéma, de la chanson ou du spectacle de nature à influencer des personnes de moins de 18 ans, toute publicité sur des vêtements de sportifs et toute distribution d'échantillons à des personnes de moins de 18 ans et dans les écoles de recrues.

CANTON DE GENEVE

PLUS DE JOURNAUX LE SAMEDI APRES-MIDI ?

La direction générale des P.T.T. a l'intention de renoncer à la distribution spéciale des journaux politiques le samedi après-midi. Les représentants de la presse et des éditeurs de journaux au sein de la conférence consultative des P.T.T. se sont vivement opposés à ce projet. Leur point de vue a également trouvé un écho favorable auprès des autres organisations économiques représentées à cette réunion. Les questions relatives à la distribution des journaux doivent encore faire l'objet d'un examen spécial de la part d'une sous-commission de la conférence consultative des P.T.T. La « S.D.E.S. » (société pour le développement de l'économie suisse), dans son bulletin de presse hebdomadaire, commente la proposition de la direction générale des P.T.T. :

« Si une partie toujours plus importante des journaux paraissant le samedi matin ne devait être distribuée à leurs abonnés que le lundi, la tâche de la presse, qui est de renseigner l'opinion sur l'actualité, serait rendue notamment, plus difficile et, simultanément, les moyens d'information qui ne dépendent pas du repos du samedi et du dimanche (radio, télévision) béné-

ficiairaient de nouveaux privilégiés. Le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie se trouve confronté à un problème délicat, notamment par ses aspects de politique concurrentielle. Le Département n'est pas seulement l'autorité suprême de l'administration de la poste, mais encore celle de la radio et de la télévision. Il est ainsi responsable de l'intensité de la concurrence déployée par ces deux moyens d'information privilégiés. »

A LA REDACTION DU « COURRIER »

Le « Courrier » annonce qu'à la suite de sa réorganisation et en raison des problèmes posés par la collaboration de ce quotidien avec « La Liberté », M. Sylvain Maquignaz, jusqu'ici rédacteur en chef, a été appelé à assumer la responsabilité de la rédaction du « Courrier » à Fribourg. En remplacement de M. Sylvain Maquignaz, M. Jean-Rémy de Ziegler a été nommé, par le Conseil d'Administration, rédacteur en chef du journal.

STRUCTURE DE LA PRESSE SUISSE

Le bulletin de l'Association européenne de libre échange publie depuis quelque temps, des études de la presse des pays membres de l'A.E.L.E. Son bulletin de décembre contient notamment l'étude consacrée à la presse suisse. Elle est due à la plume de M. Pierre Béguin, journaliste, Président de l'Union romande de journaux.

Dans son article, l'auteur analyse les grandes caractéristiques des journaux de notre pays, fait un essai de classification de ceux-ci et examine les perspectives d'avenir.

M. Pierre Béguin relève que les journaux suisses sont exceptionnellement nombreux : 469, dont 120 quotidiens, 76 feuilles paraissant de trois à cinq fois par semaine (petits journaux de caractère local ou régional), et enfin 273 journaux hebdomadaires ou bi-hebdomadaires. La Suisse est donc un des pays les plus riches en journaux du monde, phénomène dû à son régime fédéraliste et à une autonomie communale très développée qui conditionne l'existence de nombreux journaux de caractère local ou régional. La presse suisse est donc très diversifiée, et elle doit répondre à des besoins extrêmement nuancés. Par conséquent, chaque journal est solidement enraciné au lieu ou dans la région de sa parution.

Le lecteur suisse est très fidèle. Il change peu volontiers de journal. La presse bénéficie ainsi d'une stabilité exceptionnelle.

Quant aux perspectives d'avenir, si l'on tient compte des difficultés d'ordre technique et rédactionnel, il saute aux yeux que des fusions et concentrations paraissent inéluctables à l'échéance de quelques années. De l'avis de M. Pierre Béguin, cette évolution ne pourra pas être paralysée, mais elle peut être freinée, si l'on prend conscience de la nécessité de collaborations et de rationalisation collective qui, seules, pourraient maintenir en Suisse une presse réellement diversifiée. Or, son régime

fédéraliste et décentralisé exige, pour son équilibre, que les concentrations s'effectuent dans l'ordre et sous le signe de l'esprit de mesure.

LE 37^e SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE DE GENEVE

C'est en effet du 9 au 19 mars prochain qu'aura lieu, dans la grande cité lémanique, le 37^e Salon de l'Auto. Le Comité d'organisation, qui vient de se réunir, a approuvé le budget et le programme de la traditionnelle manifestation.

Une fois de plus, la participation des exposants est en augmentation et les demandes sont en nombre supérieur à la surface disponible. C'est assez dire qu'il importe de déployer des trésors d'ingéniosité pour loger à l'intérieur du vaste Palais des Expositions les sections principales, constituées par les voitures particulières, les caravanes, les carrosseries spéciales, le camping, la nautique, les accessoires et les engins de manutention.

Cette brève énumération indique d'ailleurs toute l'ampleur de la présentation qui comprendra en plus, véritable nouveauté qu'apprécieront tous les visiteurs, profanes et initiés, une exposition spéciale de voitures de compétition et de leurs accessoires.

CANTON DE NEUCHATEL

NECROLOGIE

M. Max Berthoud, qui fut pendant de longues années secrétaire général de l'Ecole supérieure de Commerce de la ville de Neuchâtel, où il enseigna également, vient de s'éteindre dans sa 72^e année. Licencié en droit, le défunt avait joué un rôle très actif dans la vie des sociétés locales, dont il avait présidé l'association. M. Max Berthoud siégea au Conseil général pendant quelques années comme représentant du parti libéral. Il présida aussi la fédération des sociétés d'études commerciales de la Suisse romande de 1926 à 1932.

ABAISSEMENT DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS SUR LES MOUVEMENTS DE MONTRES

La Chambre suisse de l'horlogerie communique : L'industrie horlogère suisse se félicite de la décision du président Johnson de ramener les droits de douane sur les mouvements de montres au niveau fixé dans l'accord américano-suisse de 1936. En abolisson le relèvement de 50 % en moyenne des barrières douanières décreté unilatéralement en 1954, la Maison Blanche renonce enfin à une mesure qui a causé beaucoup de torts à l'horlogerie suisse.

En effet, les exportations de cette industrie vers les Etats-Unis sont brusquement tombées de 402,9 millions de francs en 1953, à 300 millions de francs en 1954, pour diminuer encore par la suite et n'atteindre

que 242,9 millions de francs en 1961. Malgré l'amélioration qui s'est produite depuis lors, elles sont demeurées constamment au-dessous de leur niveau de 1953. De plus, leur structure s'est profondément modifiée, en faveur des articles bon marché. Si l'on considère les quantités de montres et de mouvements vendus sur le territoire des Etats-Unis, on constate que la part de l'horlogerie suisse sur ce marché est tombée de 61,3 % en 1953, à 45,7 % en 1965. D'autre part, le niveau particulièrement élevé du tarif américain a favorisé le développement de l'assemblage de mouvements de montres dans les possessions insulaires américaines et notamment aux îles Vierges, d'où ces articles peuvent être introduits en franchise de douane aux Etats-Unis. Enfin, comme c'est le cas de toute protection exagérée, les droits introduits en 1954 ont entraîné une recrudescence de la contrebande, pratique préjudiciable au trésor américain, au commerce régulier et aux consommateurs.

La décision positive du président Johnson ne manquera pas d'être bénéfique et tendra à corriger les effets négatifs des facteurs relevés ci-dessus. Elle contribuera à assainir la situation et à apporter un correctif à la distorsion des échanges commerciaux naturels qui est résultée de l'application prolongée de droits de douane nettement trop hauts.

Elle met enfin un terme au mythe de « l'essentielité » de l'horlogerie américaine pour la Défense nationale des Etats-Unis, argument que les manufactures d'outre-Atlantique n'ont cessé d'utiliser pour tenter de maintenir une protection tarifaire dont elles n'ont pratiquement pas besoin, compte tenu de l'état florissant de leurs affaires.

Il sied de souligner que la décision prise à Washington a une portée et une signification plus larges encore. Elle montre que le gouvernement des Etats-Unis est décidé à persévéérer sur la voie de la libération du commerce international et à mener à bien, malgré les difficultés, les négociations engagées dans le cadre du Kennedy-round. Elle devrait faciliter les pourparlers que la Suisse mène au sein du G.A.T.T. avec d'autres partenaires, et notamment avec la communauté économique européenne.

L'industrie horlogère suisse tient à exprimer sa vive reconnaissance aux autorités fédérales pour les efforts constants qu'elles ont déployés afin de faire triompher une cause juste et équitable. Ce faisant, elles ont œuvré avec succès au développement du commerce mondial.

CANTON DU TESSIN

LOCARNO SERA-T-ELLE LE SIEGE DU CENTRE SUISSE DE RECHERCHES SUR LES CONFLITS ?

Le Comité d'information sur la guerre du Vietnam, qui comprend quelque 70 représentants du monde politique, culturel et artistique de toute la Suisse, a

adressé au Conseil municipal de Locarno, une lettre l'invitant à mettre à sa disposition la propriété donnée à la ville par Von der Heydt, et sisé sur le Monte Verita, afin d'y fonder le « Centre suisse de recherches sur les conflits ». La création d'un tel centre avait été proposée le 5 octobre, par M. Arnold, conseiller national, dans un postulat adressé au Conseil fédéral et signé par 27 autres députés. Ce centre aurait pour mission d'effectuer des recherches touchant aux conflits, la paix et à la limitation des armements, ces recherches pourraient être avec la collaboration d'autres nations développées.

La lettre exprime l'espérance que le Conseil fédéral, soit en mesure d'accepter cette proposition, et demande à la municipalité de Locarno de rendre honneur à la ville, qui du reste est aussi appelée « Ville de la paix » en souvenir de la conclusion du pacte de Locarno, en 1925, en accueillant dans ses murs le Centre précité et en mettant à sa disposition, la donation Von der Heydt.

« CORRIERE DEL TICINO » A 75 ANS

Le « Corriere del Ticino », un des plus anciens quotidiens tessinois, vient de célébrer ses 75 ans, en publiant un fac-similé de la première feuille parue le lundi 28 décembre 1891. Son premier directeur fut M. Agostino Soldati, né à Negrino, avocat à Lugano, directeur du Lycée cantonal de 1882 à 1883, directeur du Département des travaux publics de 1890 à 1892, et qui fut une personnalité éminente de la vie politique tessinoise. Il prit une part prépondérante lors de l'assemblée constituante qui devait donner au Tessin ses structures modernes. Il fut aussi juge et président du tribunal fédéral. A l'époque, la tension entre les deux partis tessinois, le parti radical et le parti conservateur, était très vive. Agostino Soldati désirait donner au canton la paix politique nécessaire à son développement. Il abandonna le parti conservateur et se fit le promoteur d'un courant politique nouveau à tendance modérée. Il l'appela le parti des « corrieristi » et lui donna comme organe officiel le « Corriere del Ticino ».

Dans le long article de présentation, il parle des difficultés du moment et donne des directives qui resteront celles du journal jusqu'à nos jours : neutralité de l'information, aucune polémique qui pourrait irriter les âmes d'une population qui ne demande que la paix. Il parle des revendications de principe qui restent l'apanage des partis, mais il affirme que toutes les questions sociales, administratives, économiques forment un domaine neutre dans lequel les représentants de tous les partis peuvent travailler ensemble pour le bien de la communauté. Enfin, il dit que les « corrieristi » seront des radicaux parce qu'ils désirent le respect scrupuleux de la liberté pour tous, conservateurs parce qu'ils sont convaincus que l'ordre est la base la plus solide de la liberté.

Le directeur actuel du journal, M. Giovanni Regazzoni, se rattachant à ce programme, a décidé de le suivre. La vie du « Corriere del Ticino », qui en 1967 sera imprimé dans une imprimerie propriété du journal, subira des changements techniques en s'adaptant aux

exigences actuelles des lecteurs : mais les buts du journal resteront les mêmes.

Paru il y a 75 ans sur quatre petites pages jaunes, le « Corriere del Ticino » est publié en 1966 avec 32 pages, sortant d'une rotative qui en produit 20.000 exemplaires par heure.

Parmi les directeurs qui ont succédé à M. Agostino Soldati, il y a lieu de citer M. Giovanni Anastasi, le professeur Lindoro Regolatti, qui fut aussi le premier directeur et fondateur de l'agence télégraphique suisse au Tessin, M. Vittore Frigerio, écrivain très connu, M. Giancarlo Bianchi, un jeune avocat qui s'était lancé dans le journalisme avec enthousiasme et dont la mort, trois mois après sa nomination, plongea dans le deuil le Tessin tout entier, M. Luigi Caglio, directeur par intérim pendant une année et, enfin, M. Giovanni Regazoni, actuel directeur, journaliste et homme politique.

Le « Corriere del Ticino » est un journal plutôt local car il est surtout diffusé dans la région de Lugano, mais il a aussi une première édition qui peut atteindre la Suisse et l'étranger dans les premières heures de la matinée. Il compte pour ses pages spéciales des collaborateurs de grand renom, soit italiens, soit suisses.

PEINTRES ITALIENS D'AUJOURD'HUI EN SUISSE

Une expérience intéressante pour les rapports culturels italo-suisses vient d'être réalisée par un critique d'art italien, M. Pino Zanchi, de Milan, qui entend présenter en Suisse les peintres italiens d'aujourd'hui selon la formule de Bagutta, c'est-à-dire par des expositions dans des restaurants transformés en galerie d'art, ce qui favorise le contact direct entre le public et les artistes.

En décembre 1966, Giorgio Michetti et « Bima » furent les hôtes d'un grand restaurant de Lugano, à l'enseigne de Dante. Ils le sont actuellement d'un hôtel de Locarno, tandis qu'à Lugano ils ont été remplacés par Riccardo Lanza, de Turin, et Salvatore Bray. Ce dernier est aussi un alpiniste très connu en Italie et on l'appelle naturellement le peintre des Alpes, sujet prédominant de sa peinture.

Dessins et peintures seront présentés par la suite à Saint-Moritz et Genève, avant de passer en France.

CANTON DU VALAIS

UN ECRIVAIN VALAISAN A L'HONNEUR

Le grand prix littéraire du roman (Claude Auvray) de la Haute Accadémie internationale de Lutèce à Paris vient d'être décerné à l'écrivain valaisan M. Maurice Métral.

Ce prix lui a été attribué pour son dernier roman : « L'Avalanche ».

Originaire de Grone près de Sion, Maurice Métral habite la capitale valaisanne. Il est l'auteur de plu-

sieurs ouvrages tels que « Le chemin des larmes », « Le cœur des autres », « Le Valais de toujours », « La Suisse et ses illustres visiteurs ». Il a obtenu plusieurs prix déjà pour des publications à l'intention de la jeunesse.

Parmi les conseillers de l'Académie internationale de Lutèce qui viennent de lui décerner ce grand prix littéraire figurent des personnalités françaises, allemandes, italiennes, belges, canadiennes et suisses. La Suisse y est représentée par Mgr Erni.

UNE ANTIQUE COUTUME DE NOËL EN VALAIS

Dans le val d'Anniviers, plus précisément à Vissoie au-dessus de Sierre, une antique coutume propre à Noël est toujours en vigueur. Son origine se perd dans le passé. Elle consiste en la distribution devant l'église du « pain de la charité ». Cette distribution aux fidèles est faite par les servants de messe de nos jours. Autrefois elle était réservée au procureur. Le pain distribué ainsi symbolise la charité que doivent avoir réciproquement ceux qui le partagent.

La cérémonie se déroule en présence du « cordon de justice » à savoir le Président de la commune actuel, l'ancien Président, le Juge, le Vice-Juge et les personnalités qui ont eu autrefois à rendre la justice dans la localité. Ces diverses personnes ont une place réservée le jour de Noël dans les stalles de l'église durant la célébration de la messe qui précède la distribution.

LES VALAISANS VEULENT SKIER EN FAMILLE A 3.000 m.

L'on cause de plus en plus actuellement en Valais de l'important projet en voie d'exécution et qui a pour cadre le glacier de la Plaine Morte, à 3.000 m d'altitude au-dessus du plateau de Montana-Crass.

Les promoteurs de ce projet gigantesque veulent en visant haut mettre tous les moyens en œuvre pour attirer également en été vers les stations de montagne les amateurs de sport d'hiver. Cette réalisation qui sera terminée vraisemblablement vers la fin de 1967 permettra même à des débutants de s'adonner aux joies du ski, du ski-voie, courses en traîneaux, etc..., au cœur de l'été. Le téléphérique en construction desservira en effet des champs de neige admirables et un glacier sans crevasses, ce qui faisait dire à l'une des personnalités suisses en matière de tourisme : « Ce sera le trois mille mètres des familles. »

La station de départ est prévue aux Violettes près de la cabane du même nom à 2.300 m et la station d'arrivée à la pointe du glacier de la Plaine Morte à 3.000 m d'altitude. Le tracé aura une longueur de 3,1 km, deux cabines de 80 places chacune feront la navette entre les deux stations.

Sur le plan financier, après la création d'une société anonyme d'un million de francs afin d'honorer les premiers engagements, il est prévu de porter le capital à plus de 2,6 millions de francs par voie de souscription publique.

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

La construction d'un restaurant panoramique de 150 places est prévue au glacier de la Plaine Morte. Ce glacier a une longueur de 8 km et une largeur de 3 km. Il s'étend jusqu'au pied du Wildstrubel. Le panorama de ces hauteurs embrasse toute la chaîne des Alpes valaisannes, vaudoises, fribourgeoises, jurassiennes et bernoises.

En raison de l'hiver les travaux entrepris en vue de cette réalisation viennent d'être interrompus. Ils reprennent dès l'été 1967 afin de rendre durant la même année, sauf imprévu, l'accès du glacier possible aux amateurs de sports d'hiver en altitude.

CANTON DE VAUD

DECES DE M. RICHARD BRINGOLF

M. Richard Bringolf, conseiller national de la Tour-de-Peilz, est décédé à la Tour-de-Peilz à la suite d'une maladie.

Né le 4 janvier 1899 au Sentier, le défunt était originaire de la Chaux-de-Fonds, Unter-Hallau et la Tour-de-Peilz (depuis 1956). Il avait fait ses études primaires et secondaires à Saint-Imier et suivait les classes du gymnase de la Chaux-de-Fonds lorsqu'il dut interrompre ses études pour venir en aide à son père, ouvrier horloger, riche de 11 enfants. En 1920, il entra au service de la commune de la Chaux-de-Fonds comme fonctionnaire à la police et au bâtiment. En 1930, il fut appelé à Vevey comme secrétaire régional de la fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (F.C.T.A.) lors de la création de la Chambre vaudoise du travail, en 1937, il en fut désigné comme secrétaire. Il devait quitter ces fonctions à fin 1963.

M. Bringolf faisait partie du conseil communal de la Tour-de-Peilz qu'il a présidé en 1962. Il a été député au Grand Conseil de 1933 à 1941, puis de nouveau dès 1949 et aurait présidé l'assemblée en 1967. Il était conseiller national depuis le 30 juillet 1946, à la place d'Albert Von der Aa. Il faisait partie d'un grand nombre de commissions cantonales, concernant notamment l'A.V.S., il faisait partie de la Chambre vaudoise d'assistance. Il présidait le conseil d'administration de la caisse générale d'allocations familiales, était juge de la Chambre des mineurs. Il avait fait partie de la commission de la main-d'œuvre de l'Exposition nationale 1964.

En 1952, il fut envoyé au Liban, en Syrie et en Iran pour étudier les conditions d'existence des travailleurs et voir si la confédération internationale des syndicats libres pourrait venir en aide aux syndicats du Proche-Orient.

M. Bringolf était encore membre du Conseil général du Crédit foncier vaudois. Depuis 1954, il présidait enfin le conseil d'administration des « imprimeries populaires » de Lausanne et Genève.

DECES D'UNE NOTABILITE DE L'HOTELLERIE SUISSE

On annonce le décès à l'âge de soixante-douze ans de M. Charles-Jean Müller, hôtelier, il avait fait une brillante carrière à l'étranger où il dirigea notamment les hôtels Shepherd et Semiramis au Caire, puis d'autres hôtels en Egypte avant de devenir administrateur de l'hôtel du Roi David à Jérusalem. Il était rentré en Suisse en 1947, pour prendre ensuite l'exploitation du buffet de gare C.F.F. de Bâle.

+ CARL SCHURICHT

D'origine allemande, Carl Schuricht était né le 3 juillet 1880 à Dantzig. Ayant perdu très tôt son père, il s'établit à Berlin avec sa mère, fréquenta le gymnase et apprit le violon et le piano. Après avoir suivi l'Académie royale de musique, il devint à vingt ans répétiteur de chant au théâtre de la ville de Mayence.

Schuricht devint plus tard chef d'orchestre et de chœurs aux théâtres de Zwickau, de Dortmund, de Kreuznach et de Goslar. Après un passage à Francfort, il fut appelé en 1912 au poste de directeur de musique de la ville et de chef des concerts symphoniques de Wiesbaden, poste qu'il occupa jusqu'en 1945. De 1933 à 1935, il dirigea aussi le chœur philharmonique de Berlin, et tout en restant directeur de musique général à Wiesbaden, il assuma aussi dès 1944 la direction de l'orchestre philharmonique de Dresde.

En 1945, Schuricht abandonna ses activités en Allemagne pour s'établir sur les bords du Léman, à Corseaux-sur-Vevey. Mais il dirigea encore des concerts à Berlin en 1950 et à Hambourg en 1954. En 1957, il donna une série de concerts aux Etats-Unis et au Canada à la tête de l'orchestre philharmonique de Vienne.

Cette même année, le titre de professeur lui avait été accordé par le Président de la République autrichienne. Schuricht avait reçu de nombreuses distinctions musicales, notamment la médaille internationale Bruckner et la médaille Nicolai de Vienne. Il était bourgeois d'honneur de Wiesbaden et portait la grand-croix de l'Ordre allemand du mérite.

Les « septembre musicaux » de Montreux, près de son domicile avaient bénéficié de sa participation en 1957, à la tête de l'orchestre symphonique du N.D.R. et du chœur de la cathédrale Sainte-Hedwige de Berlin, dans la « Missa Solemnis » de Beethoven.

CANTON DE ZURICH

A L'INTENTION DES SUISSESSES EPOUSANT DES ETRANGERS

Un office de renseignement à la disposition des Suisses épousant des étrangers vient d'être créé à Zurich. Cet office s'est fixé pour tâche de fournir à ces candi-

dates au mariage une excellente documentation sur leur futur pays d'adoption et de les mettre en contact avec des personnes ayant vécu longtemps au lointain et capables de leur donner des renseignements précis. L'office peut également informer les futures épouses de certains aspects juridiques du mariage dans divers pays éloignés.

Cet office a été créé sur la recommandation de la fédération des églises protestantes de Suisse.

AIDE SUISSE A L'ETRANGER 1966

La collecte 1966 en faveur de l'aide suisse à l'étranger a rapporté 4.008.545 francs. Cette somme va permettre à l'aide suisse de poursuivre avec plus d'ampleur encore ses activités bienfaisantes. La collecte 1966 avait été organisée plus particulièrement en faveur de la lutte contre la faim en Inde.

REPORTAGE SUISSE DE L'HEBDOMADAIRE BRESILIEN « MANCHETE »

L'hebdomadaire brésilien « Manchete », qui tire à 350.000 exemplaires, a publié dans son édition de janvier un reportage illustré d'une trentaine de pages sur la Suisse. Il contient tout d'abord un message de M. Roger Bonvin, président de la Confédération, et un exposé complet de la Suisse historique et actuelle. Les auteurs du reportage qui s'intitule « Suica, viagem a um mundo feliz » publié à l'instigation de « Pro helvetia » sont le photographe actuellement en Europe Thomas Scheier et le publiciste brésilien Roberto Muggiati. Les nombreuses photos de M. Scheier sont complétées par des clichés des photographes suisses Ernst Sacher, Hertha Ramme, de l'Office national suisse du tourisme et de « Comet-photo ».

« Manchete », qui est la publication la plus en vue au Brésil, a été conseillée et documentée pour ce reportage par « Pro helvetia », l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro, l'Office national suisse du tourisme et le Service d'information et de presse du Département politique fédéral.

OBSEQUES DE M. FRANZ SEILER

Les obsèques de M. Franz Seiler, président d'honneur de la Société suisse des hôteliers, décédé à l'âge de soixante-dix ans, se sont déroulées à Zurich en présence d'une foule nombreuse.

Le P. Suso Braun, d'Innsbruck, a rendu hommage

à l'attitude de Franz Seiler, chrétien convaincu, à ses qualités humaines, à son prestige professionnel et à son activité inlassable dans une des branches les plus importantes de notre économie.

M. Ernst Scherz, directeur, de Gstaad, nouveau président central de la Société suisse des hôteliers, a ensuite retracé les vingt ans d'activité de son prédécesseur dont le savoir et l'expérience ont été entièrement consacrés au bien de la société et d'autres organisations de l'industrie hôtelière suisse. Parmi l'assistance on remarquait outre la parenté et les amis du Valais, une importante délégation officielle des guides et des autorités de Zermatt.

M. Werner Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme à Zurich, a ensuite refait le portrait de son compatriote qui avait gardé des liens si étroits avec le Valais, son paysage, sa population, ses amis et clients et qui a joué un rôle de pionnier dans la branche hôtelière et le tourisme.

LA « COMMUNAUTE MIGROS » en 1966 : LE CAP DES DEUX MILLIARDS DE CHIFFRES D'AFFAIRES EST FRANCHI

La communauté des coopératives Migros a réalisé en 1966 un chiffre d'affaires total de 2 milliards 138,1 millions de francs, soit une augmentation de 11 % par rapport à 1965. Ce total ne comprend pas le volume des affaires réalisées par les entreprises affiliées telles que sociétés d'emballages, d'entrepôts, de transports maritimes, la Migros, l'Hotelplan, etc.

L'annonce en a été faite au cours d'une conférence à laquelle assistèrent de nombreux journalistes suisses et étrangers et que présidait M. Rudolf Suter, président de la délégation administrative, assisté de M. Pierre Arnold, vice-président et des trois autres membres du collège directorial.

Ce total se répartit entre quinze sociétés coopératives dont la plus importante, celle de Zurich avec 221.711 membres, a enregistré un chiffre de ventes de 420,9 millions de francs (plus 8,4 %). Migros Zurich est suivi dans l'ordre des sociétés de Berne (231,5 millions, plus 10,9 %), Genève (227,4 millions, plus 10,4 %), Bâle (209,5 millions, plus 9,6 %), St-Gall (184,6 millions, plus 11,3 %) et Lausanne (168,6 millions, plus 15 %). Neuchâtel arrive au 9^e rang avec un chiffre de ventes de 101,4 millions de francs, soit une augmentation de 12,4 % et le Valais au 13^e (47,8 millions, plus 6,7 %). L'ultime rang, le 15^e, est occupé par la société coopérative de Glaris (14,7 millions, plus 10,2 %).

A elle seule, la vente des produits carnés représente une somme voisine du demi-milliard.